



Envoyé en préfecture le 12/04/2021
Reçu en préfecture le 12/04/2021
Affiché le 
ID : 033-213300700-20210408-202120-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le huit avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 24/03/2021

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Magali LARAPIDIE, Renaud CHEIN, Colette DUPIN, Gilles RODRIGUEZ, Franck MEYRE, Audrey JOLLY, Isabelle DUVILLARD, Mme Sophie OLIAS—ZEITSCHER, Mme Sanchez Catherine

Etaient absent excusé :

Secrétaire de séance : M. LASSALLE Jacques

FINANCES 2021/20 N°10

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR EFFECTUER LES DEMANDES DE SUBVENTIONS AU DEPARTEMENT POUR LES TRAVAUX CHEMIN DU MAYNE BERNARD TRANCHE II

Monsieur le Maire explique que la commune assure sa compétence voirie communale de manière pleine et entière et décide de réaliser des travaux d'enrobé à chaud sur la voirie communale Chemin du Mayne Bernard Tranche II.

A ce titre, il est possible pour la commune de Brach de bénéficier d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde dans le cadre de travaux sur voirie communale.

Le montant total de l'opération est de 25 000.00 € HT.

Le taux de subvention proposé sur le montant HT est de :

- Pour le Conseil Départemental de la Gironde 35 % du coût HT, multiplié par un coefficient de solidarité de 1.24 % pour la commune soit 10 850.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde de 35% sur les coûts HT plafonnée à 25 000.00 € soit 10 850.00€

S'ENGAGE à assurer le financement complémentaire par autofinancement dans le cas où les subventions attendues seraient inférieures au plan de financement ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
D.PHOENIX

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 **** Fax : 05.56.58.12.97